

La profession d'animateur de jeunesse est-elle un luxe au Québec?

par Georges-Édouard BOURGOIGNIE *

DANS NOS CHANTIERS d'étudiants, dans notre action sociale, dans nos mouvements de jeunesse, quelle qu'en soit l'activité et si spontanée soit-elle, il faut des responsables. Jeunes ou adultes, bénévoles ou permanents, ce sont eux qui prépareront le genre de l'activité projetée, en détermineront le contenu face aux besoins qui s'imposent, en prévoiront et contrôleront les résultats. Il faut encore des moniteurs qui tantôt assurent la formation prévue, tantôt organisent les jeux et les sports; des administrateurs qui entretiennent la bonne marche de l'activité; le cas échéant, des surveillants qui maintiennent une certaine discipline, etc. En bref, il faut des cadres, bien plus, des styles de cadres de tout genre auxquels correspond, pour chacun, un mode de recrutement, de sélection, de formation et de statut. Selon que cette activité se situe, par exemple, au niveau informatif du loisir culturel ou au niveau concret de l'action sociale, on fera appel à des dirigeants plutôt théoriciens que praticiens, ou vice versa! En fait, et de façon générale, on a besoin d'animateurs équilibrés, sachant concrétiser la théorie dans la pratique, sachant allier l'utile à l'agréable.

L'ampleur des responsabilités, la multiplicité des tâches, l'intensification et la diversité des activités

de jeunesse, sont autant d'éléments qui contribuent à démontrer combien le rôle et la polyvalence de l'animateur d'aujourd'hui dépassent la simple vocation de meneur. Une formation complémentaire est utile. Celle-ci est d'autant plus nécessaire si l'on retrouve la majorité des fonctions précitées aux mains d'une seule et même personne. C'est souvent le cas dans les mouvements de jeunesse québécois, du fait de l'actuelle pénurie de jeunes cadres. Pour ceux qui par naissance sont en partie ou totalement dépourvus de tout sens de l'autorité, mais qui, par les faits, sont appelés à jouer un certain rôle d'animation, l'absence ou la déficience d'une formation adéquate est grave. On peut "naître" animateur, mais on peut aussi le "devenir"! Une bonne formation peut modérer certaines tendances autoritaires chez des jeunes naturellement doués et renforcer des qualités de commandement chez d'autres.

Bénévoles, professionnels, spécialistes!

Des distinctions citées plus haut on peut déduire que les animateurs des loisirs des jeunes se répartissent en trois grandes catégories: les cadres volontaires ou bénévoles, les professionnels ou permanents, les spécialistes appelés à coopérer à plein temps ou à temps partiel.

Jusqu'à dernièrement, bien des activités de jeunesse ont pu se contenter d'animateurs bénévoles et

* L'auteur est professeur au Séminaire de Sainte Thérèse. Il a été, durant quelques années au service de l'UNESCO où il s'est particulièrement intéressé aux problèmes de la jeunesse en Afrique.

à temps partiel. Souvent même l'éducation extrascolaire des jeunes a été assurée par des adultes qui exerçaient à temps complet des professions, relevant ou non de l'éducation et qui offraient leur temps de loisir et leur bonne volonté à l'exécution d'activités en faveur des jeunes et en collaboration avec eux. En dehors de rares initiatives provinciales ou municipales, les responsables rémunérés et à temps plein sont extrêmement rares et leur formation est le fruit de la seule expérience.

Parallèlement à un rajeunissement des cadres, cette situation a tendance à changer dans la province quoiqu'il ne faille pas sous-estimer le rôle toujours nécessaire du bénévolat. Souhaitons qu'ils soient encore nombreux ceux-là qui donnent gratuitement leur temps et leur peine, mais finissons-en avec un certain romantisme gratuit.

Les animateurs d'aujourd'hui, dans bien des cas, ne sont plus "n'importe qui." Nous ne sommes plus au temps des vocations romantiques qui, en dépit d'exceptions qui confirment la règle, offraient à toute une série d'adultes, et sous le couvert du bénévolat, la trop facile possibilité de devenir dirigeant de jeunesse. C'était souvent pour eux, et ce l'est encore trop souvent, l'occasion de se cacher une vie professionnelle, familiale ou scolaire ratée. Ne sont-ce pas les jeunes qui font les frais de cette "vocation" ?

Aussi l'aventure bénévole se voit-elle successivement contrainte à un ensemble d'exigences qui toutes convergent de nos jours vers la reconnaissance, encore coutumière certes, peut-être écrite demain, d'un réel statut du bénévolat. Ce sont d'abord les exigences des parents. De plus en plus ces derniers confient leurs enfants au secteur extrascolaire, en particulier durant ces temps de loisir prolongés que sont les vacances. Il est bien normal qu'ils exigent davantage des animateurs et qu'ils se soucient de ne pas livrer les jeunes à la merci d'individus incompetents ou irresponsables, voire déséquilibrés ou pervers.

Que ce soit par les faits ou par les idées du rapport Parent, l'éducation est communément reconnue comme étant une affaire d'État. Cette responsabilité englobe tant l'extrascolaire que le scolaire, tant la protection des mineurs que les loisirs des plus âgés, tant l'enseignement que l'éducation permanente... Aussi les autorités publiques en arriveront-elles à imposer également aux animateurs, des normes plus précises.

On retrouve encore une semblable exigence au sein même des mouvements de jeunesse qui, à leur tour, exigent des animateurs un niveau moral et d'instruction variable. En fait, ce sont les exigences des jeunes eux-mêmes envers leurs cadres qui seront souvent les plus contraignantes.

N'importe qui ne peut plus se déclarer unilatéralement détenteur de la belle vocation de bénévole, et n'importe qui n'est plus accepté comme permanent par les jeunes eux-mêmes ! Ces jeunes d'ailleurs revendiquent le rajeunissement des cadres. Ils veulent assumer eux-mêmes leur propre destinée. Ainsi donc, on trouve d'une part des organisations typiquement de jeunesse d'où sont exclus les cadres adultes ; d'autre part des activités juvéniles qui tirent leur origine de l'animation adulte, celle-ci se voyant d'ailleurs quelque peu nuancée.

Les premières acquièrent leurs dirigeants le plus souvent par élection parmi leurs pairs. Ce n'est pas dire qu'elles refusent automatiquement les adultes dans leur rôle de conseiller. Elles ne peuvent renoncer à l'expérience de ceux-là, ni à leurs conseils. Les secondes trouvent des animateurs adultes désignés par l'organisation, mais, ici aussi et de plus en plus, ces adultes sentent l'obligation de laisser davantage les responsabilités aux jeunes eux-mêmes. Ils consentent à jouer aux côtés des jeunes responsables cette nouvelle fonction de conseiller.

Le nombre d'organisations de jeunesse, chacune avec son autonomie et son idéal d'éducation à respecter, la masse de leurs activités et de leurs participants connaissent une expansion rapide qui sera d'ailleurs d'autant plus accélérée que dans la province l'on reconnaît à l'éducation extrascolaire la même importance qu'à l'enseignement scolaire. Les deux sont fondamentalement différents et pourtant de moins en moins séparables. Dans l'optique contemporaine de l'éducation permanente ils sont complémentaires. À l'école, les jeunes se trouvent astreints à une présence obligatoire, à un cadre matériel ainsi qu'à des programmes d'étude imposés par la société des adultes, pire, à des livres et à des examens de contrôle. L'exutoire normal se trouve dès lors et par contraste dans l'activité de loisir où la présence des jeunes est entièrement volontaire, où le cadre matériel et les activités à inclure dans le programme dépendent de leur libre choix et de leur degré d'improvisation. Celui-ci se moule au jour le jour suivant les influences du moment et exige des mouvements de jeunesse une grande souplesse. Il les oblige parfois à des profondes modifications d'adaptabilité, à

tel point que l'on a vu éclore dans la province des organismes et des institutions de type nouveau qui, cette fois, réclament un personnel permanent formé pour leur direction: les centres récréatifs, les centres culturels et sportifs, les colonies de vacances, les foyers ruraux . . .

Les besoins d'information et de formation extrascolaire des jeunes se font de plus en plus pressants dans des domaines sans cesse plus nombreux. Cela exige des animateurs de grandes facultés d'adaptation et beaucoup d'imagination, bref, une préparation de plus en plus solide et polyvalente. Celle-ci comporterait une initiation prioritaire aux rapports humains, une formation socio-économique, une solide formation psychologique, une familiarisation avec les moyens audiovisuels et les "mass-media", une introduction aux questions relatives à la législation sociale, à l'habitat des jeunes, à leurs problèmes d'adolescence et de socialisation, etc. C'est là tout un programme qui démontre combien le jeune animateur d'aujourd'hui doit, pour répondre aux divers besoins, acquérir une vision moins instinctive de son rôle ainsi que des convictions solides quant à l'ensemble de son activité. Nombreuses sont les organisations étudiantes qui se flattent d'être de réels syndicats. Qu'elles le soient ou non, peu importe; ce qui influe pour nous c'est la tendance, combinée du fait qu'il nous faille reconnaître combien ces mouvements de contestation exigent de leurs jeunes cadres une formation politico-socio-économique très poussée. Le président ou le secrétaire de l'Union générale des étudiants du Québec doit, par exemple, discuter, savoir discuter à égalité avec ministres et spécialistes.

Une telle interprétation des faits se traduit dans la province par un besoin d'animateurs permanents plus nombreux et mieux formés. D'ailleurs leur nombre croissant, la variété grandissante de leurs fonctions et emplois, la nécessité d'efforts accrus en vue d'une formation suffisamment longue pour être adéquate, obligent le gouvernement comme les mouvements privés à admettre de nos jours, non pas l'utilité comme autrefois, mais la nécessité actuelle d'une nouvelle profession: celle d'animateur. Est-ce un luxe? Bien plus, les faits obligent fonctionnaires et responsables engagés dans le secteur privé à coopérer plus que jamais pour rechercher ensemble les possibilités d'adoption d'un statut précis sur le plan professionnel, juridique et social en faveur de ces animateurs. La déficience tant quantitative que qualitative des cadres se verrait alors réduite. Si les gens

de qualité manquent, c'est parce que, à juste raison, ils posent le problème de la profession, de l'avenir, du reclassement. À une époque où le social domine de plus en plus, quand donc les statuts et les programmes de formation seront-ils conçus, pour assurer non plus seulement l'avenir exclusif du mouvement de jeunesse ou du centre récréatif, mais également la profession et le reclassement des dirigeants?

Cette adoption de statut aiderait à résoudre la crise de cadres qu'enregistre la province au sein des mouvements de jeunesse et des activités extrascolaires. Il n'en faut guère des légions . . . mais c'est au prix de ces quelques animateurs professionnels, formés, rémunérés et conscients de leur avenir, que l'on évitera le pire!

Si la pression des faits a attiré notre attention sur le cas des animateurs permanents, il n'en reste pas moins qu'il faille aussi se préoccuper de la promotion et de la formation des militants bénévoles dont les qualités et le dévouement sont difficilement remplaçables. N'est-ce pas parmi eux d'ailleurs que se recrutera la grande majorité des permanents? Vouloir à tout prix remplacer leur intermittence par une permanence, leur bonne volonté par une compétence strictement professionnelle, leurs initiatives par un programme docile, c'est sans doute aussi remplacer leur dynamisme par la routine, condamner beaucoup d'activités indispensables à la paralysie et supprimer bien des épanouissements personnels! Au contraire, l'importance des besoins nouveaux impose aux cadres permanents des mouvements de jeunesse comme à ceux du secteur public responsables de l'animation, de susciter sans cesse des initiatives bénévoles, des cadres volontaires dont ils s'assureront le concours, mais aussi dont ils assureront le perfectionnement, la formation. Ces jeunes bénévoles formés peuvent d'ailleurs à leur tour former et guider d'autres volontaires.

Enfin, la dernière catégorie citée d'animateurs de jeunesse est celle composée de spécialistes, de professionnels, auxquels on fait appel pour assurer l'approfondissement, le renouvellement et la variété de l'action exercée auprès des jeunes. Sculpteur, politicien, écrivain, gymnaste, physicien, instructeur sportif, metteur en scène . . . peuvent se succéder et ainsi assurer aux activités extrascolaires une rentabilité éducative souvent des plus étonnantes, pour autant qu'eux aussi soient initiés ou aient été formés aux techniques de dialogue avec les jeunes.

Problème de formation

Dans la majorité des pays, les animateurs des activités extrascolaires de jeunesse, qu'ils soient bénévoles, permanents ou spécialistes, ont la possibilité, sinon l'obligation, de suivre cours ou sessions d'information, techniques d'animation et stages pratiques de formation.

Cette formation théorique, pratique, parfois partiellement universitaire, ne cesse hélas, de s'amplifier au gré des circonstances. Il est grand temps de la structurer, de la planifier compte tenu de divers facteurs à combiner harmonieusement.

Le premier élément à influencer le type de formation est, à priori, la nature de l'association ou de l'institution de jeunesse. S'agit-il de scoutisme, de jocistes, de colonies de vacances, d'unions étudiantes (culturelles, revendicatives, T.E.Q...), de ligues sportives ou de cercles sociaux, chacun organise son programme respectif de formation. S'agit-il d'animateurs bénévoles de mouvements de jeunesse avec leur idéologie propre ou de dirigeants, fonctionnaires ou professionnels privés, d'institutions spécialisées avec leurs possibilités techniques, ce sont là des domaines bien différents exigeant tantôt une formation idéologique poussée, tantôt des qualifications techniques, dans d'autres cas encore un approfondissement socio-économique d'importance.

Face à un pareil et bienfaisant pluralisme, ne pourrait-on projeter la création par le secteur public d'un centre provincial de formation ouvert à qui veut, fonctionnaire ou représentant du secteur privé ? Son utilisation par le privé ne pourrait-elle pas contribuer à créer entre ces deux secteurs un réel climat de compréhension mutuelle et de coopération ? Certes oui, mais il est à préciser qu'on y trouverait un perfectionnement technique, une sorte de "tronc commun" qui satisfasse d'une part le côté technique de tous les cadres pluralistes de la province, d'autre part peut-être, leur souci de reclassement. Conseiller, organisateur, coordonnateur, etc., ce sont là toutes qualifications que l'animateur pourrait acquérir dans ce centre provincial. L'âme du mouvement qui utilise ses services, toute cette idéologie, il ne la trouvera cependant qu'au niveau des organisations elles-mêmes. Il ne pourrait la recevoir ailleurs.

Nous touchons ici une autre contrainte dont il faut tenir compte: les méthodes pédagogiques et les activités propres à chaque association. Étude de la nature et activités d'extérieur, ciné-clubs, ateliers et

activités d'intérieur, travail de groupe ou perfectionnement individuel; débats et échanges d'expériences, etc., sont autant d'exemples de cette pédagogie si diversifiée des activités extrascolaires.

Il ne faut non plus minimiser le facteur temps, à savoir la durée et le rythme des stages de formation. En face de conférences occasionnelles, de cours d'extension intégrés dans nos départements universitaires, nous trouvons les week-ends de formation, les stages courts et répétés, les sessions de longue durée, les stages à l'étranger, etc. "Quand" et "où" sont deux dimensions importantes.

En fait, ces aspects de méthodes, de durée et de rythme seront fonction d'un dernier élément: le public. Que ces stages s'adressent à des jeunes gens, à des jeunes filles, à des adultes, à des ménages, à des étudiants, à des jeunes travailleurs, ils doivent toujours se mettre au diapason de l'assistance, d'un public spécialisé ou non avec, en plus de son statut commun d'animateur, ses particularités et besoins bien spécifiques, peut-être ses espoirs de recyclage. Des cours pour étudiants et jeunes cadres différeront certes d'une session de reconversion pour adultes muris et déjà expérimentés !

Conclusion

On peut conclure qu'à l'opposé de la quasi-exclusivité du bénévolat d'autrefois, on assiste de nos jours à une nette accentuation de la permanence avec son postulat professionnel d'animateur auquel doit correspondre une formation sérieuse. Celle-ci doit non seulement être capable de concurrencer victorieusement l'industrie et le commerce du loisir, mais également être de nature à donner aux jeunes cadres des aptitudes nouvelles.

Le problème des cadres revêt plus que jamais dans la Province avec la consécration actuelle du secteur extrascolaire et l'extension du domaine des loisirs, une importance de premier plan qui n'a plus rien d'un luxe. La formation théorique, technique, pratique, et de degrés divers de ces cadres ne cesse en conséquence de s'amplifier et de se diversifier en réponse à l'actuelle diversification des activités de jeunesse, des rôles de dirigeant, des fonctions et emplois des animateurs. La réponse, au sein d'un centre fonctionnel, nous l'avons vu, doit se concevoir à partir de besoins variés; selon d'une part la nature du mouvement de jeunesse et des méthodes pédagogiques ou des activités qui lui sont propres; selon d'au-

tre part, la durée, le rythme des stages de formation et leur public.

Qu'importe la forme, les sessions de formation de style académique "sur" la jeunesse et ses problèmes se voient heureusement de plus en plus rempla-

cées par des stages "de" jeunes. C'est à eux, formés et conseillés, qu'il incombe aujourd'hui d'organiser et d'animer leur programme et leurs activités extrascolaires. C'est là pour eux le meilleur apprentissage des rôles qu'ils ont déjà à jouer dans la Province de Québec •